

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES RECLAMATIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'AFAF D'ALLIER, BARBAZAN-DEBAT, SALLES-ADOUR, SOUES

IMPACTS SUR LES TALUS :

Après réclamations, le linéaire impacté reste globalement inchangé, le chemin à créer pour accéder aux terrains situés en contrebas (lieu-dit Paloumère) ayant été déplacé quelques dizaines de mètres plus au sud.

IMPACTS SUR LES FOSSES:

Les impacts sur les fossés sont en augmentation suite aux réclamations, principalement par une augmentation de curage de fossés :

	IMPACTS LINEAIRES SUR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE		
	CREATION DE FOSSE	CURAGE DE FOSSE	COMBLEMENT DE FOSSE
PROJET AVANT ENQUETE PUBLIQUE	584	100	83
PROJET APRES ENQUETE PUBLIQUE	503	425	83

On rappellera ici les conclusions du rapport de l'étude d'impact : « *les travaux hydrauliques sur les fossés (création de fossés ; comblement de fossés ; curage de fossés ; pose de buses) ne généreront d'impact ni sur le fonctionnement hydrologique du périmètre (pas d'accélération significative des écoulements), ni sur les espèces animales ou végétales présentes dans ces fossés* ».

IMPACTS SUR LES RUISSEAUX ET RUISSEAUX-CANAUX :

Les seuls impacts sur les ruisseaux et les ruisseaux canaux sont liés à leur franchissement ; par rapport à l'avant-projet, le nombre de ponts-dalle sur les ruisseaux est inchangé, tandis qu'après enquête publique, un pont dalle sur ruisseaux-canaux a été supprimé :

	IMPACTS LINEAIRES SUR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE		
	OUVRAGE SUR RUISSEAU	OUVRAGE SUR CANAL	OUVRAGE SUR FOSSE
PROJET AVANT ENQUETE PUBLIQUE	2 PONTS DALLE	4 PONTS DALLE	18 BUSES
PROJET APRES ENQUETE PUBLIQUE	2 PONTS DALLE	3 PONTS DALLE	15 BUSES

IMPACTS SUR LES ZONES HUMIDES :

NEANT avant et après enquête publique.

IMPACTS SUR LES HAIES ET ALIGNEMENTS :

Le linéaire impacté a été modifié. Il est supérieur à ce qu'il n'était avant l'enquête publique, mais les haies impactées sont essentiellement des haies résiduelles de classe 4 ou des alignements de faible intérêt, non soumis à compensation.

IMPACTS SUR LES HAIES	AVANT ENQUETE PUBLIQUE	APRES RECLAMATIONS
Haie de classe 1R	19	19
Haie de classe 1	0	0
Haie de classe 2	87	61
Haie de classe 3	65	65
Haie de classe 4	0	160
Alignement paysager	116	116
Autres alignements	0	77
TOTAL	287	498
dont TOTAL SOUMIS A COMPENSATION	287	261

Par ailleurs, une haie de classe 2 en bordure de chemin à ouvrir fera l'objet d'un élagage de branches basses pour permettre le trafic des engins agricoles ; le linéaire correspondant est de 103 m. Le suivi écologique du chantier permettra de s'assurer que le travail d'élagage sera respecté et ne se transformera pas en arrachage de la haie concernée.

IMPACTS SUR LES REMISES EN CULTURE :

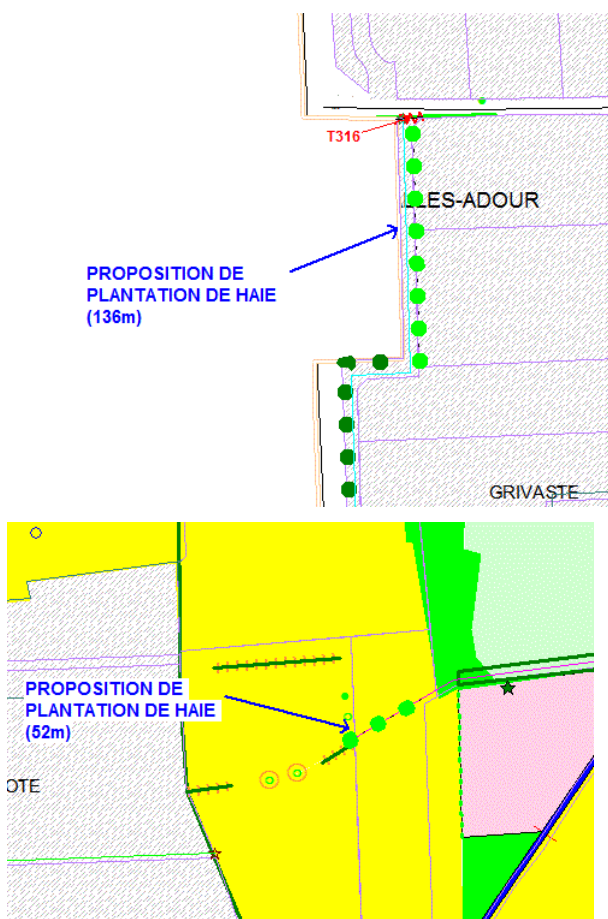
Une remise en culture (débranchage) est ajoutée pour l'ouverture d'un chemin ; la surface correspondant est de 692m². Cette remise en culture nécessite une mesure compensatoire qui n'avait pas été prévue à l'enquête publique.

MESURES COMPENSATOIRES :

Après réclamations, le linéaire de mesures compensatoires (plantation de haies) est légèrement inférieur à celui qui avait été prévu à l'enquête publique :

	PLANTATION DE HAIES
PROJET AVANT ENQUETE PUBLIQUE	1960 m
PROJET APRES ENQUETE PUBLIQUE	1906 m

Compte-tenu de ce constat et des impacts supplémentaires soumis à compensation (remise en culture lié à l'ouverture d'un chemin), 2 nouvelles plantations de haies sont proposées :



A ce sujet, une réclamation émanant du Conseil Départemental permettra à la CDAF d'examiner cette proposition. Le tableau de mesures compensatoires s'en trouve ainsi modifié :

	PLANTATION DE HAIES
PROJET AVANT ENQUETE PUBLIQUE	1960 m
PROJET APRES ENQUETE PUBLIQUE	1906 m
PROJET APRES CDAF	2094 m

Dans ces conditions, le projet d'AFAF reste conforme en tout point aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Toulouse, le 28 août 2018

M. Dominique DELBOS, ADRET

